



REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

CHARTRE DU BAB'SS



Le BAB²SS est une grande famille où le bien vivre ensemble reste une priorité ! Dirigeants, entraîneurs, joueurs, parents nous avons tous des droits et devoirs, des avantages et des obligations :

I. RESPECT

Comme les adultes se respectent entre eux, ils se doivent de respecter les enfants et les enfants ainsi que leur représentants/accompagnants doivent respecter **les adultes** qui les encadrent, mais aussi **leurs camarades** : politesse, gentillesse, écoute, solidarité et **leurs adversaires de jeu**.



RESPECT DE L'EQUIPE : La présence des joueurs licenciés inscrits dans une compétition est obligatoire. Lors de la composition des équipes pour les rencontres, le taux d'assiduité aux entraînements sera le principal critère pris en compte pour la convocation des joueurs. Le basket-ball est un sport d'équipe et l'absence d'un seul élément peut, selon le nombre de joueurs d'une catégorie, forcer le club à annuler une rencontre (**forfait pouvant entraîner sanction financière**).

Les parents doivent accompagner les enfants pour les rencontres se déroulant à l'extérieur et participer au covoiturage de l'équipe sur **2 déplacements minimum dans la saison** (un tour de rôle peut être établi par écrit).



RESPECT DES HORAIRES : Les horaires d'entraînements ainsi que les horaires de rendez-vous pour les compétitions à domicile ou à l'extérieur doivent être respectés avec régularité :

- a) Le licencié devra être dans la salle et en tenue de basket ¼ d'heure avant le début de l'entraînement.
- b) Il doit être sur place 1 heure avant l'heure du match à domicile et à l'extérieur.
- c) Il devra être au lieu de rendez-vous pour les compétitions à l'extérieur au moins ¼ d'heure avant le départ.



RESPECT DES ENTRAINEURS/COACHES :

En cas d'absence lors d'un entraînement, l'entraîneur doit être prévenu (le responsable d'équipe, le coordinateur sportif ou les Présidents peuvent aussi être joints). Dans le cas d'une rencontre à domicile ou à l'extérieur et par respect pour les autres joueurs, **les responsables du club devront être avertis au moins la veille**, ceci afin de prendre les dispositions nécessaires.

Les parents n'ont pas à intervenir, ni à se substituer à l'entraîneur durant les entraînements ou les matchs. Les parents référents sont identifiés dans chaque équipe et ont un rôle de médiateur entre les parents et l'entraîneur si nécessaire.

Les joueurs et leurs parents acceptent les décisions du responsable sportif ou de la commission sportive en cas de manquement aux règlements et à la discipline.



RESPECT DES ARBITRES :

Une compétition sans arbitre est impossible. Qu'il (elle) appartienne au club ou non, qu'il (elle) soit officiel(le) ou non, **tout arbitre a droit au respect**. Les parents comme les enfants – et tous les membres du club – **doivent exclure de leur comportement toute attitude visant à atteindre les arbitres dans leur intégrité**. Leurs décisions, qu'elles soient justifiées ou qu'elles semblent discutables, doivent être acceptées.

II. RESPONSABILITÉ



L'entraîneur est responsable des enfants présents et licenciés. Les plus jeunes (U7-U9-U11-U13) doivent être accompagnés et récupérés dans la salle de sport.



En dehors des horaires d'entraînement, avant l'heure de rendez-vous pour les matchs, après les goûters d'après-matches à domicile et après le retour sur SOLEIHA ou LOBIT après un match à l'extérieur, **le club n'est plus**



REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

CHARTRE DU BAB'SS



responsable des licenciés : la responsabilité de tout incident – ou accident – ayant lieu durant ces moments ne pourrait en aucun cas être imputée au club. **Les parents doivent être ponctuels.**

- Les parents qui autorisent leur(s) enfant(s) à partir seul(s) après les entraînements, à la fin des compétitions se déroulant à domicile ou au retour des compétitions ayant lieu à l'extérieur, doivent cocher la case correspondante sur la demande de licence.

III.DIVERS

- Il est interdit de manipuler les divers agrès (échelles, cordes, poutres, tapis, etc...), ou tout autre objet qui se trouvent dans les salles et qui ne sont pas utiles pour le travail de l'entraîneur (il est seul apte à le savoir). Il est interdit de détériorer la salle et le matériel.

- Les tenues (maillots, shorts, chasubles, ...) et ballons de match sont la propriété du club** et doivent impérativement être restitués sur le 1^{er} entraînement suivant un match. Un tour de rôle est mis en place pour laver les jeux de maillot.

- Le club diffuse régulièrement des informations importantes sur des imprimés remis aux joueurs ou par mail via l'adresse babssevenements@gmail.com. Les licenciés – et leurs parents – sont tenus de lire tous les imprimés qui sont distribués et de respecter les dates limites de réponses si besoin. Les licenciés ou les parents peuvent également utiliser cette adresse pour transmettre des informations importantes.

- L'Assemblée Générale** du club a lieu chaque année à une date donnée (au plus tard le 31 mai). Tous les licenciés (ou leurs parents pour les mineurs) doivent y assister : chacun a un droit de vote pour élire les dirigeants du club et connaître et discuter les décisions prises par le club.

- Les joueurs et leurs parents autorisent le club à diffuser ou à afficher des images photographiques ou numériques, prises en cours d'entraînement ou de match pour illustrer les activités du club.

(En cas de désaccord, merci de rédiger un courrier en conséquence et de le joindre à la demande d'inscription.)

- MODALITES DE REMBOURSEMENT DES LICENCES**

Une licence lorsqu'elle est enregistrée auprès du comité ne peut être remboursée.

Cependant en cas d'incapacité physique avérée et/ou de cas de force majeure, le remboursement pourra être fait de façon partielle : uniquement sur la part club du prix de la licence **ET** au prorata du temps passé au club (exemple : une blessure fin mars n'entraînera pas remboursement de la licence).

IV.MESURES DISCIPLINAIRES

- Les conséquences financières faisant suite à un forfait** pourront, après délibération des Conseils d'Administration, être supportées par l'ensemble des joueurs de l'équipe et/ou de la catégorie.

- Les comportements et actes contraires à l'esprit sportif de la part d'un joueur, entraîneur ou spectateur **sont interdits.**

Lors de rencontres à domicile, le responsable de l'organisation se réserve le droit de faire sortir de la salle toute personne ayant une attitude contraire aux règles de respect citées dans l'article I du règlement.



REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

CHARTRE DU BAB'SS



 **Tout joueur ou entraîneur se voyant sanctionné**, au cours de la saison, par une faute technique, disqualifiante ou autre sanction **engendrant le paiement** d'une amende ou de frais d'ouverture d'un dossier disciplinaire devra en assumer le prix.

 **Tout licencié n'étant pas à jour de sa cotisation de licence devra en assurer le paiement majoré de tous les frais que cela engendrera** (pénalité pour match perdu, frais supplémentaires pour la création de la licence,)

 En cas de manquement grave au présent règlement de la part d'un membre du club (joueur, entraîneur, parent), la commission sportive siègera.

Cette commission sera composée du coordinateur sportif et des présidents de la CTC, d'une joueuse sénior fille, d'un joueur sénior garçon, deux membres de la catégorie concernée 1 entraîneur et 1 parent (faute de parent volontaire : 1 membre du conseil d'administration).

Cette commission pourra décider de sanctions sportives et/ou disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

La décision de la commission sera prise à la majorité et la sanction proposée devra être validée par le comité directeur ou conseil d'administration du club dans lequel le membre est licencié.

Les Conseils d'Administration du BAB'SS

Coordonnées à conserver :

Coordinateur sportif, David RABIER : 06.14.42.79.69
Coprésident du BAB²SS : Xavier RAVAILHE : 06.19.86.04.22
Coprésidentes du BAB²SS : Isis DUREUIL 06.07.90.01.90
Romane DAL 06.49.16.61.10

Suivez toute l'actualité du club :



Notre site Internet : <https://babss.fr>

[Basket Association Bessieres-Buzet-St Sulpice](https://babss.fr)



babss3181

La boutique du club: <https://babss.fr>